



NOTE LOGISTIQUE



Réseau des Organisations Paysannes et des
Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest

7^{ème} Convention ordinaire

Du 1er au 3 décembre 2018

/ 4^{ème} convention extraordinaire

A Banjul, en Gambie

Thème : « Décennie de l'agriculture Familiale »



Suivez nous avec : **#ROPPAConvention2018**

09 BP 884 Ouagadougou 09

Tél. : (226) 25 37 60 07

E-mail : roppa2000@yahoo.fr / secretariat@roppa-afrique.org

DATE ET LIEU DE L'ATELIER

La 7^{ème} convention ordinaire et la 4^{ème} convention extraordinaire du ROPPA se tiendront du 1^{er} au 3 décembre 2018 Banjul à Paradise hotel

VOYAGE

Un itinéraire de vol aller/retour sur Dakar sera transmis aux délégués des plateformes nationales (sauf le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau).

Les participants venant du Sénégal et de la Guinée Bissau effectueront leur voyage par voie terrestre conformément à l'accord établi.

Les remboursements seront effectués comme selon les modalités habituelles en vigueur au ROPPA.

Très important : Veuillez noter que tout changement du plan de vol après émission du billet, tous frais de séjour supplémentaires au-delà des séjours concédés pour le voyage seront à la charge du participant.

Le voyage Dakar- Banjul- Dakar s'effectuera par voie terrestre pour tous les participants et des dispositions ont été prises par le ROPPA , le CNCR et NACOFAG pour faciliter ce voyage et la traversée à la frontière.

Un dispositif sera mis à l'aéroport de Dakar pour assurer le regroupement des participants à Thiès pour des voyages en convois. Des négociations ont été faites avec les autorités gambiennes.

Pour les ressortissants des pays de la CEDEAO, la carte d'identité nationale ou le passeport en cours de validité sont suffisants pour l'entrée et le séjour en terre Gambienne.

Pour toutes questions sur les billets d'avion veuillez contacter :

Mme TRAORE Roukiatou

Comptable ROPPA

Tel : 0022676902123/ 786868939

Mail : kaboreroukiatou@yahoo.fr

VISAS ET CONDITIONS D'ENTREE EN GAMBIE

Nationalités exemptées de visa : citoyens de l'Union européenne (exceptés d'Estonie, de France, du Portugal, de Slovaquie et d'Espagne*), Albanie, Andorre, Antigua & Barbuda, Australie, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Equateur, Fiji, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Islande, Kiribati, Kosovo, Liberia, Laos, Lesotho, Liechtenstein, Macao, Macédoine, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Micronésie, Monaco, Montenegro, Maroc,

Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Corée du Nord, Norvège, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Russie, (56 jours), Samoa, Saint Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Solomon, Suriname, Swaziland, Suisse, République de Chine, Togo, Tonga, Trinidad et Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Emirats arabes unis, Vanuatu, Vatican, Vénézuéla, Zambie.
* Seulement pour les voyageurs espagnols sur un vol direct vers la Gambie.

Nationalités seulement sujettes à autorisation d'entrée : Bahamas, République dominicaine, Haïti, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Maurice, Namibie, Philippines, Seychelles, Corée-du-Sud, Sri Lanka, Tanzanie, Timor-oriental, Turquie, Ouganda, Zimbabwe.

Nationalités pouvant obtenir leur visa à l'arrivée : France, Portugal, Espagne*, Etats-Unis.
* Les Espagnols voyageants sur un vol direct vers la Gambie sont exemptés de visa.

Nationalités sujettes au visa : les nationaux de tous les autres pays doivent obtenir un visa dans les ambassades et consulats gambiens.

Pour de plus amples information veuillez cliquer sur ce lien :

https://www.banjulairport.com/visa_gambie.php

CONDITION D'HEBERGEMENT

Sur mandat du Conseil d'Administration, l'organisation logistique a été confiée à NACOFAG.

NACOFAG est chargé de la réservation des hôtels et de l'organisation de l'hébergement dans les différents hôtels. Tous les délégués des plateformes nationales sont invités à respecter la programmation faite par NACOFAG pour un bon déroulement.

Nous comptons sur votre bonne collaboration

FORMALITE DE SANTE

Le vaccin contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs pour l'entrée au Sénégal et en Gambie. Assurez-vous d'avoir votre carnet de vaccination contre la fièvre jaune avant votre voyage.

N.B : Être en bonne santé est essentiel pour profiter pleinement de votre séjour. Si votre dernière visite médicale date quelque peu, c'est l'occasion d'effectuer un bilan de santé en expliquant à votre médecin les principales caractéristiques de votre prochain voyage. Pensez également à prendre vos médicaments et traitements habituels.

MONNAIE

La Monnaie locale de la Gambie est le Dalasi et 1 Dalasi correspond à 11,76 franc CFA (XOF).

Les devises étrangères peuvent être échangées dans tous les grands hôtels, les banques et bureaux de change. La plupart des devises étrangères telles que le dollar, l'euro et la livre Sterling sont acceptées par les principaux hôtels selon le taux de change en vigueur. Les

principales cartes de crédit telles, la carte Visa et la MasterCard sont généralement acceptées comme mode de paiement.

Vous pouvez changer votre argent directement à l'aéroport dans une des banques à votre arrivée.

LANGUE

La langue officielle en Gambie est l'anglais. Les plénières de la rencontre se tiendront en anglais, en portugais et en français avec une traduction simultanée.

FUSEAU HORAIRE

La Gambie est sur le fuseau GMT toute l'année.

TEMPERATURE

En Décembre la température de la Gambie varie entre 25 et 37°Celsius

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

L'enregistrement des participants à l'atelier se fera le Samedi 1^{er} Décembre 2018 à partir de 07H30. Les documents de travail seront remis aux participants enregistrés.

Les passeports et les cartes d'embarquement seront collectés lors de l'enregistrement pour en faire une copie.

***A tous les participants, NACOFAG et Le ROPPA vous souhaitent un
Bon Séjour en Gambie!***